



Conseil communal
de Chardonne

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

du vendredi 3 décembre 2021 à 19h00
à la Grande Salle de Chardonne

Présidence :

Mme Anne Ducret

Présents :

38 conseillers sur 50, y compris Madame la Présidente

Excusés :

Pierre-Alain **Caillet** (CSP), Céline **Chappuis** (GCI), Aurélie **Cornamusaz** (PLR), Jean-Marc **Ducret** (PLR), Sophie **Falcy** (CSP), Romain **Gilliéron** (PLR), Sébastien **Mercier** (GCI), Laurent **Michel** (PLR), Delphine **Morel** (PLR), Carine **Neyroud** (CSP), Marc **Payot** (PLR), Astrid **Peppler** (CSP)

Absents :

./.

Mme Anne Ducret, Présidente, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête **M. Fabrice Neyroud** Syndic, **Mme Leila Hondzo** Secrétaire Municipale et souhaite la bienvenue à **M. le Sergent Major Ansermet** de Police Riviera, ainsi qu'à notre huissière, **Mme Megane Grin**.

La **Présidente** prie la secrétaire de procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Les Conseillers ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour suivant, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1. Opérations préliminaires**
Appel nominal
Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2021
Lettres et pétitions
- 2. Assermentation de M. Fabien Althaus (CSP) en remplacement de Mme. Céline Borel, démissionnaire**
- 3. Préavis N° 07/2021-2022** relatif à l'adoption d'un règlement sur la signalisation et le stationnement
- 4. Préavis N° 08/2021-2022** sur le projet du budget communal pour 2022
- 5. Préavis N° 09/2021-2022** relatif à la fixation des plafonds en matière d'emprunts et de cautionnements pour la législature 2021-2026
- 6. Préavis N° 10/2021-2022** relatif au budget 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
- 7. Préavis N° 11/2021-2022** relatif au budget 2022 du Fonds Culturel Riviera
- 8. Communications du Bureau du Conseil communal**
- 9. Communications de la Municipalité**
- 10. Propositions individuelles**

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2021

Le procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu. Il est accepté à la majorité (1 abstention).

Lettres et pétitions

Une missive par courriel nous a été transmise par la préfecture nous demandant de retirer de l'ordre du jour le point "motions et postulats" qui y figurait systématiquement. Cette pratique n'étant pas soutenue par le secteur juridique de la direction générale des affaires institutionnelles et des communes. Désormais les éventuels motions ou postulats devront être annoncés par écrit au Président ou à la Présidente, avant la séance du Conseil ou au tout début de celle-ci et impliqueront une modification de l'ordre du jour.

2. Assermentation de M. Fabien Althaus (CSP) en remplacement de Mme Céline Borel, démissionnaire

La Présidente lit l'art. 5 du Règlement communal et procède à l'assermentation de **M. Fabien Althaus**. **La Présidente** le remercie pour son engagement et lui souhaite la bienvenue au Conseil.

3. Préavis N° 07/2021-2022 relatif à l'adoption d'un règlement sur la signalisation et le stationnement

La Présidente prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. F. Ducret**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport. Il est remercié pour la lecture de ce document.

Mme A. Flückiger souhaite amener quelques précisions. Elle commence par nous informer qu'après vérification (suite à la séance de commission) la commune de Corsier dispose également d'un règlement de ce type-là. Parmi les communes du Cercle, seules Chardonne et Jongny ne disposent pas d'un tel règlement et sur les 10 communes membres de l'ASR, 8 communes disposent d'un règlement.

Première précision, cette réglementation communale est indépendante au sens que dans tous les cas, les dispositions fédérales et cantonales en la matière s'appliquent.

Par rapport aux durées de stationnement, ce sera l'objet d'une réflexion dans un deuxième temps au sein de la Municipalité cependant cette dernière constate qu'en ce moment cela fonctionne bien. L'idée est de garantir un tournus au niveau des commerces sachant que les riverains quant à eux ont besoin de temps de stationnement plus longs.

Concernant les sanctions, elles n'interviendront qu'en cas d'abus ou de comportements inadéquats répétés et ceci dans l'intérêt du plus grand nombre. Elle rappelle que c'est la Municipalité qui contacte l'ASR en cas de besoin. Actuellement cela fonctionne également plutôt bien donc en soi cela ne va pas changer.

Nous avons actuellement le Règlement intercommunal de l'ASR du 15 avril 2010 qui prévoit que "sauf réglementation spécifique communale toutes les durées de stationnement devraient être de 7 jours." Afin de répondre aux besoins de la population, des limitations ont été introduites historiquement sur la commune cependant en l'état notre situation n'est pas légale. Une base légale est également nécessaire pour pouvoir délivrer des autorisations spéciales (macarons).

L'idée est également d'avoir une réflexion à plus long terme dans le but de prévenir des litiges. **Mme A. Flückiger** comprend les craintes par rapport aux prescriptions d'application.

A la question "Pourquoi est-ce qu'on n'adopte pas une seul et un même règlement pour toutes les petites communes ?" elle répond qu'à ce jour seuls Jongny et nous n'avons pas de règlement. Elle ne voit pas l'intérêt de faire un règlement avec Jongny. Il s'agit d'un règlement intercommunal et ensuite il appartient à chaque commune de manière individuelle d'adopter ses prescriptions.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

Mme E. Neyroud a bien compris que les places de parcs qui sont actuellement limitées à des durées de moins de 7 jours ne sont pas légales et souhaiterait savoir si, dans le cas où on envisagerait de créer des nouvelles places de stationnement, le fait de ne pas avoir de règlement serait un problème.

Mme A. Flückiger lui répond que la situation actuelle est un peu gênante. En effet, nous avons récemment demandé une mise à jour de la durée de stationnement au chemin de la Paix. Corseaux ayant réduit la durée de stationnement de 10 à 5 heures nous avons également voulu passer à une durée maximale de 5 heures. La Municipalité a demandé au canton cette autorisation en les informant qu'un règlement était en cours d'élaboration. Pour les créations de places de parc elle ne sait pas comment on pourrait s'organiser. Elle pense également que probablement à un moment donné le canton va nous contraindre à adopter un règlement.

M. B. Marmy remarque que, comme l'a dit **Mme A. Flückiger**, tout va assez bien au niveau du stationnement sur notre commune ce qui semble être confirmé par le sondage qu'il y a eu dernièrement. De ce fait, pourquoi faire un règlement pour quelque chose qui fonctionne bien ?

Mme A. Flückiger lui répond que le sondage avait été fait afin d'avoir une idée globale de la situation sur le territoire communal. Le règlement proposé ne va rien changer au niveau du nombre de places. Il aura plutôt pour but de cadrer ce qui est déjà en vigueur. L'idée est de pouvoir mettre en conformité ce qui, historiquement, a déjà été mis en place. Cela nous permettra de donner une base légale pour les contrôles et les sanctions ainsi que pour délivrer des autorisations spécifiques. Le stationnement fonctionne bien, l'idée est de continuer comme ça tout en ayant une base légale pour faire encore mieux.

M. J-D. Pelot fait remarquer que l'article 8 sur l'entreposage stipule que si un particulier parque sa caravane depuis très longtemps sur sa propriété, il va devoir demander un permis après 72 heures consécutives. Il ne voit pas l'intérêt de ce règlement. Chardonne a quelques activités dans l'année où il y a un nombre impressionnant de véhicules mal parqués mais l'ASR fait tout ce qu'elle peut. Il s'insurge contre toutes ces réglementations qui, selon lui, ne servent à rien.

Mme A. Flückiger revient sur l'article 8 et précise qu'il s'agit de l'entreposage des véhicules sur le domaine public. **M. J-D. Pelot** procède à la lecture de l'article en question qui mentionne effectivement l'entreposage sur le domaine privé. Ce à quoi **Mme A. Flückiger** lui répond que cette disposition est reprise du règlement intercommunal. De ce fait, que le préavis soit adopté ou refusé, cela ne changera rien.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** passe à la votation du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 07/2021-2022 relatif à l'adoption d'un règlement sur la signalisation et le stationnement
OUI le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour

refuse à la majorité

(11 voix pour, 17 voix contre, 10 abstentions)

1. d'adopter le règlement sur la signalisation et le stationnement de la Commune de Chardonne,
2. de fixer son entrée en vigueur à la date de son approbation par la Cheffe du Département des institutions et du territoire,
3. de charger la Municipalité de soumettre ce règlement à l'approbation de la cheffe du Département des institutions et du territoire.

4. Préavis N° 08/2021-2022 sur le projet du budget communal pour 2022

La Présidente prie le rapporteur de la commission des finances, **Mme F. Ducret**, de bien vouloir procéder à la lecture des conclusions de son rapport.

Elle la remercie ainsi que les membres de cette commission pour leur travail, spécialement **M. Y. Vallotton** qui a énormément soutenu le rapporteur.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

M. J-Ph. Mouron remarque que le conseil intercommunal de l'ASIC s'est réuni en septembre et a accepté le budget 2022. Cette décision entre dans ses compétences. De ce fait, il demande un amendement au préavis N° 08/2021-2022. Il propose de supprimer les 25 dernières pages qui concernent l'Association Scolaire du Cercle de Corsier. En effet, le Conseil communal de notre commune ne peut s'exprimer que sur le compte 5100 du budget (enseignement primaire et secondaire) concernant la somme globale et non pas sur la répartition dans les différents postes.

La Présidente informe l'Assemblée que cet amendement a été valablement déposé par écrit. Elle ouvre la discussion sur cet amendement.

M. Y. Vallotton informe l'Assemblée que la commission des finances n'a pas été informée de ce rapport qui a été émis en septembre. Il mentionne également que la commission des finances de Chardonne a participé à la présentation du budget 2022 du BTI et que le rapport de cette séance n'a pas été transmis aux Conseillers communaux.

La Présidente lui demande si ce rapport comporte un ou des éléments impliquant une discussion au sein de notre conseil et à sa réponse par la négative, **la Présidente** clôt la discussion.

Elle précise encore qu'à l'avenir le Bureau veillera à ce que ces rapports soient mis à la disposition des Conseillères et Conseillers.

La discussion étant terminée, **la Présidente** passe à la votation de l'amendement.

**l'amendement est pris en compte à la majorité
(6 voix contre, 11 abstentions)**

L'ensemble des comptes est passé en revue page par page. Pour en faciliter la compréhension, **Mme F. Ducret** procède à une lecture du rapport au fil des différents chapitres traités par le Conseil.

Compte N° 1500/3111.00 Bibliothèque - Achats mobilier et matériel - page 9

M. B. Marmy s'étonne du montant prévu pour l'achat d'une machine destinée à la restitution des livres. Il a pu voir une machine pour la restitution des livres à la bibliothèque de Vevey laquelle n'a certainement pas coûté CHF 16'000.-. Il s'agit simplement d'une grosse boîte aux lettres. Il se demande si un achat tel que celui-ci, beaucoup plus simple et moins onéreux ne serait pas plus adéquat.

Mme A. Flückiger lui répond qu'elle comprend sa surprise face à ce montant cependant la responsable de bibliothèque a fait des recherches avant de proposer cette machine avec un dispositif très particulier. Il y aurait eu des dispositifs moins chers venant de l'étranger mais préférence a été donnée à une machine produite en Suisse. Il a également été choisi de ne pas faire de bricolage. L'idée est de pouvoir procéder à la restitution des livres 24h sur 24h.

Compte N° 4210/3185.03 Développement durable - page 27

M. J-Ph. Mouron constate qu'une partie du montant de ce compte n'est pas expliqué (page 26) et souhaite savoir ce qui est prévu avec la différence d'un montant d'environ CHF 10'000.-.

M. J-L. Ducret lui répond qu'un montant a toujours été mis à la disposition de la Municipalité pour faire des actions pendant l'année. Il précise que cet argent ne sera pas forcément dépensé mais laisse un petit peu de marge à la Municipalité.

Au vu de l'augmentation de la fréquentation du sentier nature, **M. J-Ph. Mouron** demande si la possibilité d'installer des toilettes sèches serait envisageable.

M. J-L. Ducret lui répond que des toilettes sèches sont prévues dans le chalet.

M. J. Troxler trouve que la commune dépense des sommes énormes dans les énergies fossiles. Il ne voit rien dans le budget pour diminuer l'utilisation de ces énergies fossiles.

M. J-L. Ducret abonde dans le sens du Conseiller **J. Troxler** cependant il lui répond que ce n'est pas si facile à mettre en place. Il rappelle qu'un règlement de développement durable existe déjà (réglementation sur la construction de nouveaux bâtiments). Actuellement une étude est en cours avec le Groupe E pour voir comment on pourrait valoriser le bois. Cela concernerait le centre du village et les bâtiments communaux de Chardonne.

M. J. Troxler lui répond qu'il ne voit rien dans les investissements pour réduire l'utilisation des énergies fossiles. Il pense par exemple à l'isolation des bâtiments.

M. J-L. Ducret lui explique que le développement durable n'aura pas un montant par exemple d'un million pour isoler les bâtiments. Pour prendre comme exemple la Grande salle de Chardonne, cela sera dans le cadre de la construction de cette salle et dans le budget de ces travaux que devra être intégrée la partie développement durable, soit isolation et réflexion sur les énergies. Ces investissements se feront dans le cadre des préavis sur les objets. Tous les objets doivent prendre en considération le développement durable.

M. Y. Vallotton revient sur une proposition faite durant le Conseil communal du mois de septembre pour la création d'une commission supplémentaire permanente qui permettrait de s'exprimer pour chaque préavis soumis au vote sur cet axe du développement durable. N'ayant reçu à ce jour qu'une seule demande, il voudrait profiter de ce moment pour dire que malheureusement ce n'est pas à une personne du Conseil communal de prendre cela en charge mais bien à l'ensemble du Bureau et de la Municipalité. Les points du développement durable doivent faire partie de chacun de nos raisonnements et non se limiter à juste un point dans le budget. Il rejoint **M. J. Troxler** avec l'idée de mettre cela dans les investissements généraux et non juste préavis par préavis.

Investissements de 2022 à 2026 et futur - page 59

Mme E. Neyroud souhaite rebondir sur la question de la Grande Salle et voudrait savoir si la question de la parcelle La Championne a avancé du fait que les deux projets sont liés. Pour rappel il avait été prévu de mettre un accueil parascolaire à la Grande Salle, préavis qui avait été retiré. A ce jour nous n'avons toujours pas de lieu pour mettre le parascolaire.

M. F. Neyroud lui répond qu'il va faire une présentation concernant le programme de la législature en fin de séance. Ce point fait partie de sa présentation.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** passe à la votation du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 08/2021-2022 sur le projet du budget communal pour 2022

OUI le rapport de la commission des finances sur cet objet

**décide à la majorité
(1 abstention)**

d'approuver le budget communal pour 2022 dont les totaux sont les suivants :

Revenus		CHF 17'248'302.85
Charges	CHF 17'821'890.40	
Excédents de dépenses		CHF 573'587.55
Totaux égaux	CHF 17'821'890.40	CHF 17'821'890.40

5. Préavis N° 09/2021-2022 relatif à la fixation des plafonds en matière d'emprunts et de cautionnements pour la législature 2021-2026

La Présidente prie le rapporteur de la commission des finances, **M. J.-P. Ramseier** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il est remercié pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** passe à la votation du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 09/2021-2022 relatif à la fixation des plafonds en matière d'emprunts et de cautionnements pour la législature 2021-2026

OUI le rapport de la commission des finances

décide à l'unanimité

de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2021-2026 :

1. Plafond en matière d'emprunts : CHF 20'000'000.-
2. Plafond en matière de cautionnement et autres engagements : CHF 2'500'000.-

6. Préavis N° 10/2021-2022 relatif au budget 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Les Conseillers ayant reçu le rapport de la Commission Intercommunale, seules les conclusions sont lues par **M. L-N. Burnat**.

Il est remercié pour la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** passe à la votation du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 10/2021-2022** relatif au budget 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

VU le rapport de la commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

d'adopter le budget 2022 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL)

7. Préavis N° 11/2021-2022 relatif au budget 2022 du Fonds Culturel Riviera

Les Conseillers ayant reçu le rapport de la Commission Intercommunale, seules les conclusions sont lues par **M. J-D. Pelot**. Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** passe à la votation du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 11/2021-2022** relatif au budget 2022 du Fonds Culturel Riviera,

VU le rapport de la Commission Intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet qui a été portée à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

d'adopter le budget 2022 du Fonds culturel Riviera

8. Communications du Bureau du Conseil communal

Elections cantonales

En prévision du dépouillement des élections cantonales dont le 1^{er} tour aura lieu le dimanche 20 mars 2022, **la Présidente** demande à l'Assemblée de préserver cette date. En effet, une moitié des Conseillères et Conseillers seront convoqués. Le Bureau se réunira le 15 février 2022 pour désigner les participants. Celles et ceux qui savent déjà qu'ils ne seront pas disponibles à cette date doivent le faire savoir au plus vite.

Course du Conseil

Un doodle a été adressé aux Conseillères et Conseillers communaux avec deux dates à choix soit le vendredi 29 avril 2022 et le vendredi 6 mai 2022. **La Présidente** demande à celles et ceux qui n'auraient pas encore répondu de le faire avant la fin de l'année.

Les dates des séances du Conseil communal pour 2022 sont les suivantes :

Mardi 29 mars 2022	à 20h15	à la Maison de Commune
Mardi 21 juin 2022	à 19h00	à la Maison de Commune
Vendredi 9 septembre 2022	à 19h15	au Chalet Butticaz
Mardi 11 octobre 2022	à 20h15	à la Maison de Commune
Vendredi 9 décembre 2022	à 19h00	à la Maison de Commune

9. Communications de la Municipalité

M. F. Neyroud présente le programme de la législature 2021-2026 (voir document annexé).

Parmi les priorités la Municipalité a choisi de refaire la **Grande Salle**. Un préavis d'étude sera proposé au prochain conseil. Une séance participative avec les sociétés locales et les écoles sera faite afin de pouvoir travailler ensemble sur ce projet. L'objectif est de pouvoir proposer un préavis de réalisation fin 2022, début 2023 avec un début des travaux en 2023.

Le local des pompiers au Mt-Pèlerin est lié à la Grande Salle du fait que sous cette dernière il y a des locaux pompiers. Durant les travaux à la Grande Salle, le matériel qui n'est pas du matériel de première urgence sera déplacé dans ce local au Mt-Pèlerin. Dans le même temps ce petit local sera un petit peu refait (entretien).

Le deuxième gros projet de la législature est un **parking** d'une vingtaine de places devant la maison de Commune avec la création d'une **place du village**. Un préavis d'étude sera proposé au printemps prochain. L'objectif est de pouvoir proposer un préavis de réalisation fin 2023 début 2024 avec un début des travaux en 2024.

Projet "**La Championne**". La Municipalité a également pour projet de finaliser le plan d'affectation communal à côté du collège pour la création d'un accueil parascolaire, pour du scolaire avec classes de dégagements, éventuellement un chauffage à distance et du préscolaire. Un préavis pour un concours d'architecture est prévu pour 2023. Le préavis de réalisation environ 2024 cependant l'avancement de ce projet est soumis à l'approbation de nombreuses validations cantonales et commissions d'urbanisme communales et cantonales étant donné la sensibilité du site.

La Municipalité a également la volonté de refaire **le terrain de la Baume** (grillage, arrivée d'eau etc).

Le chantier naval de la Pichette est privé mais il est important pour notre port. Aujourd'hui ce chantier naval n'a pas d'alimentation en eau ni de canalisations pour l'évacuation des eaux usées. Il y aura également probablement une volonté des propriétaires d'agrandir cette halle.

La Municipalité va demander des devis pour la création d'un abri au **chalet Cendrillon**.

Parmi les gros travaux il y a le **Plan Général d'Affectation**. Un préavis a été voté en 2016. Des présentations participatives seront faites au printemps prochain. Nous avons jusqu'à fin juin pour déposer notre PGA au canton pour une étude préliminaire.

Les routes sont également dans les projets de la Municipalité. A commencer par la fin des travaux au chemin de l'Ecouralaz, le revêtement final au chemin de la Grangette ainsi que divers chemins subventionnés par le canton et la confédération. D'autres projets tels que le chemin des Sorbiers et son mur prévu en 2023-2024, la rue du Village (étude et travaux 2023-2026), le chemin du Bugnon et Plattex (étude et travaux 2024-2025) etc.

D'autres projets sont évoqués tels que la consolidation des bandes rocheuses de Paudille/Pannessière (2022-2024), la mise en conformité des arrêts de bus pour personnes à mobilité réduite, le parcours nature, un véhicule voirie etc.

Départs et recrutements

M. Pierre Fischer, chef de la voirie a donné sa démission au 31 décembre 2021. Il a trouvé un travail plus proche de son domicile. Pour le remplacer la Municipalité a engagé M. Sacha Tarayeff. Il débutera le 1^{er} février 2022.

M. Salih Thaqi, concierge, va également nous quitter au 31 décembre 2021. La procédure de remplacement est en cours.

Suite à une réorganisation interne au sein du bureau du greffe communal, nous sommes à la recherche d'une secrétaire à 80%. La procédure de recrutement est aussi en cours.

Dans le secteur travaux au bureau technique, M. Marc Aeby nous quitte au 31 décembre 2021. Il sera remplacé par M. Joël Humbert-Droz qui commencera le 1^{er} février prochain.

Tour de France

Le 10 juillet prochain Chardonne recevra le Tour de France. **M. F. Neyroud** souhaite rappeler que le Tour de France c'est :

- le 3^{ème} événement le plus médiatisé au monde.
- 1 milliard de téléspectateurs
- 2'000 nuitées par jour

Il s'agit donc d'un impact touristique et économique extrêmement important.

Présentation de M. J-L. Ducret (voir document en annexe)

En réponse au Conseiller communal Ph. Mercier concernant les taux d'intérêt et emprunts qui sont faits par la commune, **M. J-L. Ducret** a demandé une étude à la société Finarbit SA qui est spécialisée dans les emprunts aux collectivités de droit public. Cette étude a été transmise au Bureau du Conseil et est à disposition de ceux qui le souhaitent. Il en ressort, après analyse, qu'il n'est pas opportun de procéder au remboursement de nos emprunts actuellement.

Bancomat

Le chiffre d'affaires étant insuffisant, la commune va devoir apporter une participation financière. Cependant, au vu du nombre de transactions, la Municipalité estime que ce bancomat répond à un besoin et a décidé de le garder malgré tout.

Station de vélos du Mt-Pèlerin

Cette station de vélos remporte un franc succès. Pour cet hiver il a été décidé, vis-à-vis des citoyens qui ont pris l'abonnement annuel, de laisser deux vélos durant la période d'hiver.

M. G. Cavin lit une communication aux Conseils communaux de Chardonne, Corseaux, Corsier et Jongny concernant l'**accueil de jour des enfants** suite à la décision des autorités de la Ville de Vevey de sortir du réseau "REVE". (document en annexe)

Mme E. Neyroud souhaite suggérer à la Municipalité d'étudier une adaptation de la rémunération des accueillantes en milieu familial (mamans de jour). Il s'agit d'une solution qui est aussi à envisager au vu des problèmes de places en garderie. Elle se demande s'il ne serait pas possible de faire une campagne pour attirer de nouvelles mamans de jour.

M. G. Cavin lui répond que l'accueil familial de jour est géré par La Tour-de-Peilz. Pour ce qui est de la campagne, cela a déjà été suggéré et c'est en cours. Pour l'augmentation des tarifs, cela a été suggéré par le canton. Une coordinatrice a été engagée, le tarif n'a pas encore été augmenté mais c'est en cours.

Mme A Flückiger souhaite faire deux communications.

1) **Chantier de la Sallanche**. Le dossier semble se débloquer au canton. On espère que le chantier pourra avoir lieu l'année prochaine.

2) En réponse à une question de **M. P-Y. Tribolet** durant le Conseil communal du mois de juin concernant le bruit et la vitesse à la **route de Baumaroché**, une extension de la zone 30 km/h n'est pas possible. La Municipalité essaye de faire valider la zone actuelle. Cela devrait être le cas et des aménagements complémentaires devraient être mis en place. Sous réserve de l'accord de ses collègues, **Mme A. Flückiger** ajoute qu'une ligne médiane va être tracée au carrefour Paudille – Mivy – Baumaroché afin d'éviter que les véhicules ne se déportent sur l'autre bord.

10. Propositions individuelles

M. J-Ph. Mouron souhaite faire un compte rendu des séances de l'ASIC.

Lors de la séance ordinaire du 30 septembre dernier, l'ordre du jour comprenait le montant de la rémunération des membres du Conseil intercommunal et l'adoption du budget 2022. Les deux points ont été acceptés par le Conseil.

Une séance extraordinaire a eu lieu le 16 novembre dernier pour débattre des statuts du futur personnel de l'ASIC. Une demande d'amendement a été faite pour l'introduction d'un mois de congé maternité supplémentaire en cas d'allaitement. Cet amendement a été accepté à la majorité. Les statuts du personnel sont donc prêts à entrer en fonction pour autant que le juriste cantonal les valide. Cela permettra à l'ASIC de fonctionner de manière autonome et d'engager le personnel des divers secteurs.

Mme M. Skinner, déléguée au Conseil d'établissement, nous lit le compte rendu de la séance du 2 novembre dernier (voir document en annexe). Pour rappel, le Conseil d'établissement remplace la commission scolaire et est actif depuis l'automne 2011. Il permet des échanges d'informations et de propositions entre les établissements scolaires, les autorités locales, la population et les parents d'élèves. Il comprend 20 membres mais n'a pas de pouvoir décisionnel.

Mme C. Cagnard revient sur la circulation dans le village et constate une augmentation de la circulation assez importante au centre du village ces dernières années. Ce problème s'est déporté avec les travaux qui ont eu lieu dernièrement. Elle demande s'il y a une réflexion en cours ou un projet de réflexion en lien avec la circulation dans le village de Chardonne.

Mme A. Flückiger lui répond que c'est prévu mais que d'autres projets se feront avant. A commencer par le chemin de l'Encouralaz dont les travaux ont commencé en septembre et se termineront l'année prochaine. Suite à cela il y a un gros projet de réflexion concernant les chemins et routes agri-viticoles. Ce projet est en lien avec le canton et la confédération. Ces travaux sont subventionnés. Ce projet est déjà en cours depuis plusieurs années. Au regard de nos ressources et vis-à-vis du BTI, nous devons prioriser les travaux. La rue du Village sera le projet suivant sur lequel la Municipalité va se pencher. Des aménagements seront pensés avec un bureau spécialisé afin d'améliorer la situation.

M. J-Ph. Mouron souhaite revenir sur plusieurs points dont certains ont été abordés lors de précédentes séances :

- 1) **Déchetterie** : la commune de Corsier avait instauré un maximum d'un mètre cube par voyage. Il demande si cette information apparaît dans le règlement de la déchetterie.
- 2) **Ascenseur Plein-Ciel** : **M. J-Ph. Mouron** a l'impression que cet ascenseur démarre plus tard au printemps parce qu'il est en panne et qu'il ferme plus tôt en automne parce qu'il est à nouveau en panne.
- 3) **Parcage Pichette** : **M. J-Ph. Mouron** pense qu'il serait bien de discuter de ce problème avec la commune de Corseaux pour améliorer le parcage sachant qu'en été cette zone est très fréquentée. Une zone est réservée pour le parcage des camions cependant le week-end cette dernière n'est pas utilisée et pourrait peut-être être libérée.
- 4) **Travaux à la rue de la Demi-Lune** : **M. J-Ph. Mouron** aimerait également savoir ce qui est fait à la rue de la Demi-Lune.
- 5) **Fontaine au chemin du Rio-Breguet** : Il aimerait également savoir ce qui s'est passé avec cette fontaine. Cette dernière semble avoir été malmenée.

Concernant la **déchetterie**, **Mme M.A. Raymond** répond que ce problème est en discussion et qu'elle apportera une réponse lors d'un prochain conseil.

Pour ce qui est de l'**ascenseur Plein-Ciel**, **M. J-L. Ducret** lui répond qu'il y a non seulement eu des soucis avec l'ascenseur mais également avec le COVID du fait qu'il aurait dû y avoir une personne qui contrôle les pass COVID et le comité de Plein-Ciel a jugé que c'était trop onéreux d'engager une personne à plein temps juste pour faire ce travail. **M. J-L. Ducret** propose d'en discuter à la prochaine séance Plein-Ciel et de nous apporter un compte rendu.

Mme A. Flückiger reconnaît que le **parcage à la Pichette** est très complexe. Le restaurant, l'utilisation du port et la plage sont très prisés en été. Cependant la configuration fait qu'il n'est pas possible de créer de nouvelles places de parc.

Pour ce qui est des **travaux à la rue Jacques Chardonne**, il y a eu une réfection du réseau d'amenée d'eau principal avec l'appareillage de trois bornes hydrantes. Il y a aussi eu une canalisation d'eau qui a cédé un peu plus haut.

M. F. Neyroud reconnaît que la réfection de la **fontaine au chemin du Rio-Breguet** a pris du temps du fait que c'est une entreprise privée qui a touché cette fontaine, que c'est un monument historique et qu'il a fallu faire appel à un expert pour refaire cette fontaine dans les règles de l'art. Les travaux de réparation auront lieu en période hors gel.

Mme C. Almond souhaite revenir sur les problèmes de **parking à la Pichette**. Elle propose d'avoir une personne qui officie pour organiser le parking au lieu de mettre des contraventions.

M. F. Neyroud ne comprend pas comment il serait possible de faire partir les gens qui restent parqués trop longtemps et accepter les autres qui viennent se baigner. La décision a été prise de diminuer la durée de stationnement de 10h à 5h afin d'éviter les voiture ventouses et de libérer de la place pour les riverains et les personnes qui souhaitent profiter de la plage de Corseaux.

Mme A. Gilliéron propose d'étudier l'idée d'une navette entre la gare de Vevey, l'arrivée du funiculaire et le port de la Pichette afin d'avoir moins de voitures à cet endroit.

M. F. Neyroud lui répond que les navettes ont un coût. Il y avait déjà eu une étude pour une navette qui aurait relié Chardonne à Puidoux-gare. Il ajoute que l'on peut tout faire mais que ça a un coût.

M. Y. Vallotton intervient sur le **taconnage des routes**. Il remarque qu'au chemin de la Gay cela n'a pas été bien fait.

Mme A. Flückiger lui répond qu'elle prend note.

M. J-D. Pelot demande quand est-ce que les **travaux de pavage du cimetière** seront terminés en raison des risques d'accrochage sur la route cantonale.

Mme M.A. Reymond lui répond que ces travaux devraient être finis le 17 décembre. Il manque 6 m2.

M. J-Ph. Mouron intervient pour dire que la gêne par rapport à la route cantonale n'est pas due aux travaux du cimetière mais aux travaux qui s'effectuent à la rue Jacques Chardonne.

M. J-Ph. Mouron souhaite finir en déposant des remerciements contre inconnu. En effet, il souhaite rendre hommage à celui qui a fait les deux bonhommes de neige dans le rond-point à l'entrée de Chardonne.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente, Mme A. Ducret**, souhaite à l'assemblée de joyeuses fêtes de fin d'année et une excellente fin de soirée au sous-sol de la grande salle pour un repas "saucisses aux choux" préparé pour la dernière fois par M. Thierry Sax et son équipe. Elle rappelle que le pass sanitaire doit être présenté avant d'entrer dans la salle.

La séance est levée à 21h20.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

La Présidente

La Secrétaire



Anne Ducret

Valérie Schnyder

- Annexes :
- Copie de l'amendement présenté pour le préavis N°08/2021-2022
 - Document explicatif présenté par M. F. Neyroud
 - Document explicatif présenté par M. J-L. Ducret
 - Communication Réseau REVE lu par M. G. Cavin
 - Compte rendu du Conseil d'Etablissement lu par Mme M. Skinner

Au conseil communal de Chardonne

Demande d'amendement du budget 2022 de la Commune de Chardonne

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le conseil intercommunal de l'ASIC s'est réuni à Jongny le 30 septembre 2021. Lors de cette séance le Conseil intercommunal a accepté le budget 2022. Cette décision entre dans ses compétences.

Je demande donc l'amendement du préavis 08/2021-2022 en supprimant les 25 dernières pages qui concerne l'ASSOCIATION SCOLAIRE DU CERCLE DE CORSIER. Le conseil communal de notre commune peut s'exprimer uniquement sur le compte 5100 du budget qui s'intitule "Enseignement primaire et secondaire" concernant la somme globale et non pas sur la répartition dans les différents postes.

Jean-Philippe Mouron



Programme de la législature 21-26



La grande salle

Un préavis d'étude vous sera proposé au prochain conseil.

Séances participatives avec les sociétés locales et les écoles.

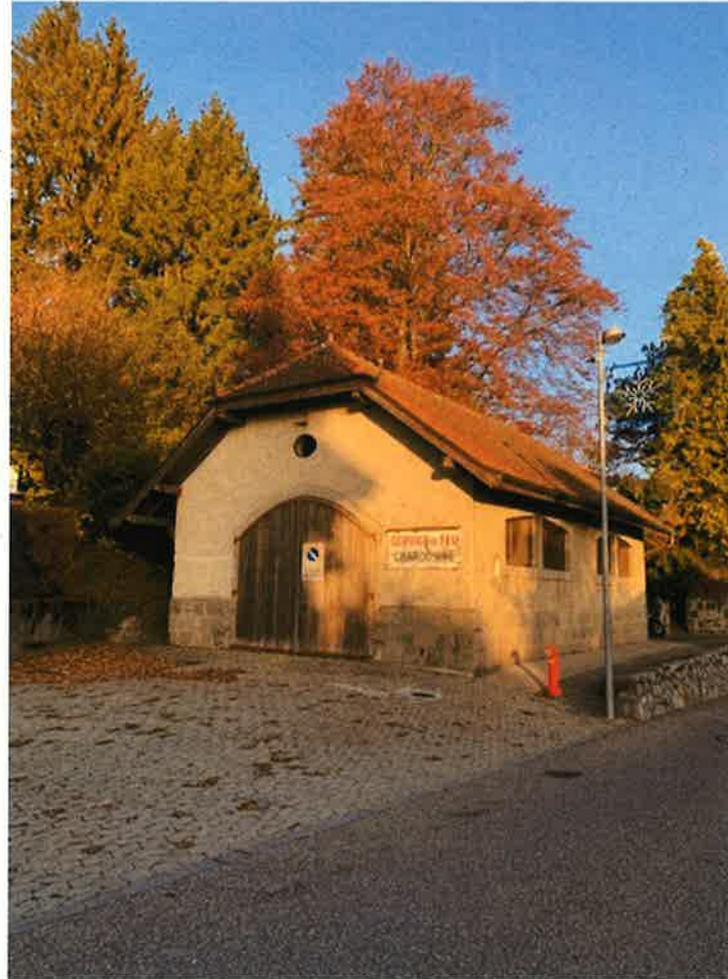
L'objectif est de pouvoir vous présenter un préavis de réalisation fin 2022 début 2023.

Début des travaux 2023.





Local des pompiers au Mt-Pèlerin





Parking place du village

Un préavis d'étude vous sera proposé au prochain conseil.

L'objectif est de pouvoir vous présenter un préavis de réalisation fin 2023 début 2024.

Début des travaux 2024.





La Championne

Finaliser le PA à côté du collège pour la création d'un accueil parascolaire, pour du scolaire avec classes de dégagements, (éventuellement un chauffage à distance et du préscolaire.)

Préavis pour un concours d'architecture 2023.

Le concours 2023.

Préavis de réalisation environ 2024 après toutes les validations cantonales ainsi que les validations des commissions d'urbanisme communale et cantonale, vu la sensibilité du site.





Terrain de la Baume





Chantier naval de la Pichette





Cendrillon





Plan Général d'Affectation





Les routes

«Liste non exhaustive»

- Finir le chemin de l'Ecouralaz
- Revêtement final au ch.de la Grangette
- Divers chemins d'AF subventionnés par VD et CH
- Chemin des Sorbiers et mur 2023-2024
- Rue du Village étude – travaux 2023-2026
- Ch. Du Bugnon et Plattex étude et travaux 2024-2025
-



Divers

- Bandes rocheuses Paudille/Pannessière 2022-2024
- Mise en conformité des arrêts de bus pour personnes à mobilité réduite
- Parcours nature
- Véhicule voirie
-



Réponse à l'intervention de Monsieur le conseiller communal Mercier

Remarque dans l'étude sur notre emprunt :

La commune de Chardonne a effectué son emprunt à 0.40% ce qui se situe dans la moyenne des taux de refinancement pour les communes de bonne voire très bonne qualité.

Aujourd'hui les pénalités pour annuler nos emprunts (AUCUNE RAISON VALABLE) sont disproportionné et ne nous permettrait pas d'avoir de meilleures conditions. Des emprunts supplémentaires pour l'instant ne sont pas justifiés.

Etude à votre disposition auprès du bureau du Conseil.



DES CONDITIONS D'EMPRUNT 2016 - 2021

Problématique : Pour quelle raison n'était-il pas recommandé et possible en 2016 d'effectuer un emprunt < à 10 ans compte tenu de la situation des marchés.

Tout d'abord, les taux en 2016 étaient historiquement bas. On ne s'attendait pas à ce qu'ils puissent descendre encore plus bas 1 an après la rupture du taux plancher et l'instauration des taux négatifs par la BNS.



Seul organisme que nous avons trouvé est la
caisse de pension de la Poste

Valeur de remplacement : 103.75% ou CHF 6'225'000

Prêt de 6'000'000.—

Montant à payer: CHF 6'227'666.70

Les durées de 20-25 ans ne sont pas une priorité pour la caisse de pensions actuellement. Toutefois, pour la commune de Chardonne, elle sera prête à faire une concession en proposant des conditions suivantes:

20-25 ans (maturité au plus tard au 26.10.2046) à un taux de 0.49%.



Bancomat du 1.1. au 31.10.2021

- - selon la BCV la part communale devra être honorée.
- Nombre de retraits : 9'974 soit 33 retraits par jour.
- Montants retirés :
 - en Francs Suisse 3'003'200.-
 - En Euros 190'850.-



Station de Vélo du Mont- Pèlerin

2. Utilisation

Le service a démarré fin juillet 2020. Voici maintenant les chiffres pour 2021 :

Etat au 3/12/2021

255 utilisateurs enregistrés

724 emprunts enregistrés

1493 heures de location

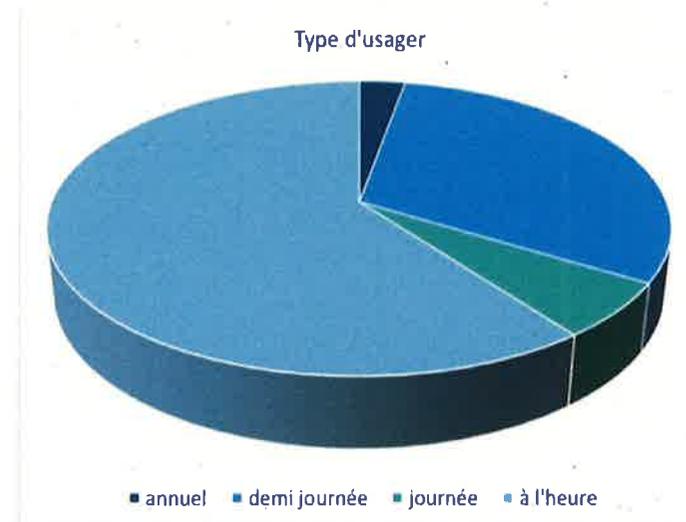
6782 km parcouru

8943.- CHF collectés

369.- CHF remboursés aux usagés

14.50 CHF / trip

Quelques statistiques détaillées :



Distribution du nombre d'emprunts par type d'usager

Communication aux Conseils communaux de Chardonne, Corseaux, Corsier et Jongny

La décision des autorités de la Ville de Vevey de sortir du réseau d'accueil de jour « REVE » au 31 décembre 2021, conduit les Communes de Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz et le groupe Nestlé à reconsidérer l'organisation de l'accueil de jour sur leur territoire. Une période transitoire a été admise par la Ville de Vevey jusqu'au 31 juillet 2022, période durant laquelle le secteur enfance rattaché à la Direction de la famille, de l'éducation et du sport poursuivra la gestion opérationnelle du réseau telle qu'elle existait jusqu'alors, tout en transférant les informations et son expertise à la FSAE (Fondation des structures de l'accueil de l'enfance de La Tour-de-Peilz et environs) qui a offert ses compétences de gestion pour un réseau transitoire, à la demande de la FAJE. Ceci afin de continuer à bénéficier des subventions cantonales qui couvrent, dès le 1.1.2022, le 32% (29% base + 3% selon rabais fratrie) de la masse salariale du personnel éducatif.

La FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) a accordé aux communes de Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz et au groupe Nestlé un délai d'ici fin 2023 et qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025 pour décider de la constitution d'un ou deux nouveaux réseaux d'accueil de jour au sens de l'article 27 de la Loi sur l'accueil de Jour des enfants. Ceci, pour autant qu'un répondant ayant une existence juridique propre se voie confier la responsabilité opérationnelle du réseau vis-à-vis de la FAJE pour l'ensemble des institutions d'accueil subventionnées installées sur leur territoire ainsi que pour l'Accueil familial de jour.

Un mandat de prestations est en cours de signature et engagera les communes de Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz le groupe Nestlé et la FSAE pour la durée convenue et précise les responsabilités des deux parties, fixe l'organisation de ce réseau transitoire (baptisé Réseau LAC (LA pour La Tour-de-Peilz et C pour cercle de Corsier) et les modalités de financement.

Un Conseil sera désigné en début d'année 2022 et sera composé, entre autres, d'un représentant de chaque commune, d'un représentant du groupe Nestlé, de la représentante des mandataires (FSAE) et se réunira aussi souvent que nécessaire mais au moins 4x par an. Par ailleurs un bureau exécutif liquidera les affaires courantes.

Pour les enfants des communes de Chardonne, Corseaux, Corsier et Jongny et qui ont été placés avant le 1^{er} juillet 2021, les structures s'engagent à garder dans leurs lieux d'accueil ces enfants et cela jusqu'à l'âge d'entrée à l'école selon la convention des membres du réseau REVE datée du 1^{er} janvier 2009.

La liste d'attente actuelle sera scindée en deux en début d'année et toutes les informations seront communiquées aux parents en attente d'une place.

Toutes les communes s'activent à trouver des solutions et nous avons bon espoir que d'ici une année, une centaine de places supplémentaires seront créées tant dans le Cercle de Corsier qu'à La Tour-de-Peilz, tout cela en conformité avec le Plan de développement exigé par la FAJE afin de continuer à bénéficier de ses subventions.

L'ASIC (Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier), mandatée par les communes pour gérer les crèches-garderies à venir, reprendra, dès août 2022, la garderie des Écureuils des Monts de Corsier actuellement exploitée par la Ville de Vevey. De plus, le Conseil communal de Corsier a donné son accord pour la construction d'une garderie provisoire de 44 places sur sa commune de Corsier. Cette structure d'accueil est actuellement mise à l'enquête publique et pourrait ouvrir ses portes au mois d'août 2022 si tout se passe bien

Communications de la déléguée au Conseil d'Etablissement Première séance - Le 02 novembre 2021 à Corsier

1. Rappel sur ce qu'est le Conseil d'Etablissement

Il remplace anciennement la commission scolaire et est en place depuis l'automne 2011.

Le CEt permet des échanges d'informations et de propositions entre l'établissement scolaire, les autorités locales, la population et les parents d'élèves.

Il n'a pas de pouvoir décisionnel.

Il comprend 20 membres ainsi qu'une secrétaire.

Il y a 4 quarts :

- Quart politique (4 municipaux responsable du dicastère de l'école ainsi que la déléguée au CEt)
- Quart établissement scolaire (Mme Boden, Infirmière scolaire + 3 enseignants)
- Quart représentant de la société civile (Bibliothécaire intercommunale – 1 repr. du service Ondïne – Service jeunesse Egzeko – APE et 1 repr. société de développement de Corsier)
- Quart parents, 5 parents élus le 12 octobre dernier.

2. Elections

- A la Présidence : Madeleine Skinner.
- A la Vice-présidence : Tournus annuel entre les 4 membres du CoDir. M. L. Paschoud est nommé jusqu'au 30.06.2022.
- Au secrétariat : Mme Christine Cuénod.

3. Un bref rappel sur les status et les indemnités a été mentionné

4. Mme Valérie Boden (Directrice scolaire) a présenté :

- Le Concept 360 de l'établissement scolaire est un projet cantonal mis en route dans tous les établissements. La version finale du concept de l'EPS de Corsier-sur-Vevey sera remise en juillet 2022.

Il traite des problématiques relatives à l'intégration des élèves à besoins particuliers. Ce concept réunit les domaines pédagogique, pédago-thérapeutique, socio-éducatif et relatif à la santé des élèves pour assurer leur scolarité dans une visée inclusive.

La présence de parents seraient souhaitées (faisant partie du CEt ou externe).

- La présentation des résultats du sondage du mois de mai concernant un état des lieux sur les horaires scolaires des élèves de 7 à 11^{ème} hamos. 150 élèves y ont répondu (la moitié) 79 parents sur 300, la moitié des enseignants de 7 à 9 (29).

Idéalement, les élèves aimeraient débiter les cours à 8h30 et les terminer à 15h30. Ce qui est hélas impossible (nombre d'heures scolaires exigées par le département).

Il est à relever que 2 élèves sur 3 se disent fatigués en début de cours à 7h45.

Une réflexion du CEt a été demandée sur la prise en considération de cet aspect ainsi que celle de comment impliquer les parents à la vie de l'établissement scolaire.

En résumé, actuellement il n'est pas possible de retarder d'une période l'entrée en classe des élèves de 7 à 11 (transports, organisation générale qu'impliquerait un tel changement).

5. Mme Boden a brièvement présenté les projets scolaires 2021/22

- a. La mise en place des plateformes MS Office 365.
- b. Le projet Eco-schools. Ecole plus durable avec le mini DàC et des projets d'école en forêt, etc.

6. Mme Boden a relevé que depuis quelques années, la répartition des enclassements est difficile. Pour y remédier à Chardonne, deux classes ont été ouvertes depuis cette rentrée scolaire. Il y toutefois une crainte par rapport aux nouvelles constructions de bâtiments dans nos communes avec une inconnue quant à l'augmentation ou non des effectifs scolaires et de la disponibilité de locaux pour les élèves.

7. Prochaine séance le 18 janvier 2022.